

Centre Hospitalier De Chagny



20 lits de médecine

30 lits de Soins Médicaux et de Réadaptation

118 places d'EHPAD

8 places d'accueil de jour « Alzheimer »

43 places de SSIAD

Des consultations spécialisées en gériatrie et gynécologie médicale





Le Centre Hospitalier est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions sur la prise en charge des patients à domicile.



Anaïs POMARICO
Infirmière coordonnatrice
03.85.46.81.72
anaïs.pomarico@ch-chagny.fr

Equipe du SSIAD 03.85.46.81.72 ssiad@ch-chagny.fr

Accueil et admissions 03.85.46.81.81 secretariat.admission@ch-chagny.fr



16, rue de la Boutière 71150 CHAGNY

203.85.46.81.81

<u>centre.hospitalier@ch-chagny.fr</u> www.ch-chagny.fr

Présentation du service

Le SSIAD est destiné à prendre en charge des personnes âgées ou handicapées :

- > Il a pour vocation de :
- éviter ou écourter l'hospitalisation des personnes âgées ou handicapées lors de la phase aiguë d'une affection pouvant être traitée à domicile.
- faciliter les retours à domicile ou en établissement non médicalisé à la suite d'une hospitalisation.
- prévenir ou retarder la dégradation de l'état de santé de la personne âgée et/ou handicapée et l'admission en institution (EHPAD, USLD Unité de Soins de Longue Durée, établissement pour personnes handicapées).
- > D'accompagner la fin de vie

Le SSIAD de Chagny dispose d'une autorisation pour 43 places dont 6 sur le canton de Couches.

Le SSIAD de Chagny dispose d'une autorisation pour 43 places dont 6 sur le canton de Couches.

Selon le plan de soins, l'équipe du SSIAD peut intervenir entre 1 à 14 fois par semaine.

La demande de prise en charge

Il est nécessaire pour la prise en charge :

- D'avoir + de 60 ans pour une personne âgée,
- D'avoir de 60 ans avec un handicap ou une pathologie chronique
- De bénéficier d'une prescription médicale
- De remplir le dossier de demande de prise en charge du SSIAD de Chagny (disponible sur place ou sur le site internet)

L'infirmière coordonnatrice étudie les besoins et les possibilités de prise en charge.

Le contrat de prise en charge sera signé des deux parties.

Les missions du SSIAD

- 1. Dispenser des soins sous la responsabilité du cadre de santé et de l'infirmière coordinatrice : hygiène, confort, soutien relationnel et psychologique, conseils éducatifs et préventifs dans le cadre de la préservation, du retour à l'autonomie ou l'accompagnement en fin de vie.
- **2.**Transmettre et consigner les informations dans un dossier de soins.
- **3.** Assurer une surveillance et prendre des initiatives en cas de symptômes anormaux (appel du médecin, de l'infirmière libérale

Vous pouvez conserver votre infirmier libéral ou prendre celui de votre choix.